

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**RAÏF BADAWI :
AVOCATS SANS FRONTIÈRES ET LE BARREAU DU QUÉBEC DEMEURENT ENGAGÉS**

Québec, le 11 juin 2015 – Avocats sans frontières Canada (ASFC) et le Barreau du Québec déplorent la décision de la Cour suprême d'Arabie Saoudite qui confirme la condamnation du blogueur saoudien Raïf Badawi à 10 ans de prison, 1 000 coups de fouets et plus de 300 000 dollars canadiens d'amende pour insulte aux valeurs religieuses et blasphème.

ASFC et le Barreau du Québec tiennent à souligner que cette décision a été rendue sans que la défense soit entendue par le plus haut tribunal saoudien, en violation des normes prévues par le droit international et par le droit saoudien.

ASFC et le Barreau du Québec réitèrent leur soutien à l'épouse de monsieur Badawi, madame Ensaf Haidar, et demeurent fermement engagés pour obtenir la libération du blogueur saoudien et la réunification au Canada de sa famille, actuellement réfugiée à Sherbrooke.

La décision de la Cour suprême est dite finale et sans appel. ASFC et le Barreau du Québec sont toutefois convaincus que les arguments juridiques fondés en droit international et en droit saoudien doivent être portés à l'attention des plus hautes autorités saoudiennes, monsieur Badawi n'ayant pu les présenter. Il n'est pas exclu que des voies extraordinaires soient empruntées à nouveau. L'intervention royale est toujours possible dans le dossier. La décision du 7 juin intervient d'ailleurs au terme d'une « reconsidération » qui a été demandée par l'ancien roi d'Arabie Saoudite à la suite d'une décision précédente qui était elle-même finale et sans appel.

Dans ce contexte, ASFC et le Barreau du Québec maintiennent leur appui juridique à la défense de monsieur Badawi.

À propos d'[Avocats sans frontières Canada](#)

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique. ASFC est ou a été active dans plus de 15 pays.

À propos du [Barreau du Québec](#)


Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel de quelque 25 500 avocats et avocates. Ses positions sont adoptées par ses instances élues à la suite d'analyses et de recommandations de ses comités consultatifs. Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient ses membres dans l'exercice du droit.

-30-

Source : Avocats sans frontières Canada

Renseignements : Camille Gagné-Raynauld
Agente de programme, logistique et communications
(418) 907-2607 poste 107
(514) 701-8134

Pour connaître en primeur les nouvelles en provenance d'ASFC et du Barreau du Québec, joignez-vous à eux sur :

	Facebook	www.facebook.com/barreauduquebec
	Twitter	www.twitter.com/BarreauduQuebec
	LinkedIn	www.tinyurl.com/linkedinBarreauQC
	Facebook	www.facebook.com/asfcandada.ca
	Twitter	www.twitter.com/ASFCandada
	LinkedIn	www.tinyurl.com/linkedinASFC